



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

Honnert Joer Lëtzebuenger Dynastie .....	1
- Séance académique au théâtre municipal de Luxembourg	1
- Séance solennelle extraordinaire de la Chambre des Députés	7
- Office solennel d'action en grâce .....	11

5 / 1990

Numéro spécial

**Service Information et Presse**  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

## Honnert Joer Lëtzebuenger Dynastie

Le 23 novembre 1890, le Duc Adolphe de Nassau accéda au trône du Grand-Duché de Luxembourg. Il prêta serment lors d'une séance solennelle de la Chambre des Députés, le 9 décembre de la même année. A l'occasion du centenaire de l'accession au trône de la dynastie luxembourgeoise, différentes festivités avaient été organisées, les 8 et 9 décembre 1990, à Luxembourg: une séance académique au théâtre municipal, une séance solennelle extraordinaire à la Chambre des Députés et un office solennel d'action en grâce en la cathédrale de Luxembourg. Les festivités furent rehaussées par la présence de Sa Majesté la Reine Béatrix et de Son Altesse Royale le Prince Claus des Pays-Bas, qui ont pris part aux cérémonies et ont visité

en outre l'exposition "Collections et Souvenirs de la Maison grand-ducale", celle-ci ayant été mise sur pied dans le cadre des festivités du centenaire de la dynastie, au Musée national d'Histoire et d'Art et dont l'inauguration officielle avait eu lieu, le 29 novembre, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Par ailleurs, en l'honneur de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince, un dîner fut offert par le Gouvernement au Ministère des Affaires étrangères, dans la soirée du 8 décembre, ainsi que, le dimanche 9 décembre, un déjeuner par la Municipalité de la ville de Luxembourg, au Cercle municipal.



### Séance académique au théâtre municipal de Luxembourg

A leur arrivée au théâtre municipal de Luxembourg, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince Claus des Pays-Bas, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière et le Prince Guillaume furent accueillis par Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, et Madame Lydie

Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Au cours de cette séance académique, des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Monsieur Georges Thorn, Président du Conseil d'Etat, et Madame Lydie Wurth-Polfer; le Professeur Gilbert Trausch a présenté un essai historique sur le sujet: Des dynasties et des peuples: les Maisons de Nassau et le Grand-Duché de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

## Allocution de Monsieur Jacques SANTER, Premier Ministre.

Majesté  
Altesses Royales  
Excellences  
Mesdames, Messieurs,

Durant les deux dernières années, le Grand-Duché de Luxembourg a célébré une impressionnante panoplie de dates mémorables de son Histoire; il s'est agi d'autant d'occasions illustrant le long chemin parcouru par un Etat fondé sur des Traités et qui a engendré une Nation ayant à tous les égards et dans la plus large acceptation de l'expression "fait ses armes"; la volonté de vivre ensemble et en liberté, la ténacité, le travail, les sacrifices, le courage, la modération et la sagesse ont fait d'un petit peuple une nation respectée sur tous les plans de la collaboration internationale pour la liberté démocratique et la paix.

Il est de notre devoir de le rappeler aux uns comme de nous en souvenir nous-mêmes qu'une nation se construit, qu'elle ne peut pas exister que par traités et decrets; il échet à nous tous de léguer à nos générations futures une mémoire collective qui leur permette de jauger les valeurs et les chances de vivre dans une patrie souveraine qui est la leur, dans une Europe commune que nous nous partagerons en liberté, en solidarité et en fraternité. Nous avons concrétisé nos intentions par une exposition qui fera date par son large spectre, par sa qualité et son succès; nous avons commémoré ici-même, avec les chefs des Gouvernements des pays signataires d'alors, en 1839, du Traité auquel nous devons notre Indépendance; la présence du Secrétaire général des Nations-Unies et des responsables élus de toutes les organisations européennes et mondiales dont le Luxembourg est membre a donné un éclat particulier à nos festivités.

Majesté, Altesses Royales, Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des anniversaires nationaux auxquels je viens de faire allusion, nous avons également célébré avec notre Grand-Duc Jean le 25e anniversaire de Son avènement au trône de notre pays; pour qui se souvient de l'allégresse populaire du 14 novembre de l'année passée, point n'est besoin de vouloir encore démontrer l'estime que les Luxembourgeois portent à leur Chef d'Etat, ce fut une preuve irréfutable de la sympathie de tout un pays. En avril dernier nous avons inauguré le Monument que la nation a érigé et dédié à la mémoire de cette Grande Dame qu'était l'Auguste Mère de notre Souverain, autant d'occasions qui soulignent que notre Dynastie nationale est l'un des plus solides piliers de notre identité et de notre indépendance.

Majesté, Altesses Royales,  
il appartient à l'éminent spécialiste qu'est le professeur Trausch de nous exposer le cheminement historique de notre pays en relation avec Vos nobles Familles; permettez-moi cependant de vous dire à quel degré nous estimons votre présence, Majesté, et combien nous trouvons significatif et sympathique que Vous assistiez en famille à cette séance académique par laquelle le Gouvernement veut

solennellement commémorer la passation du trône luxembourgeois, en 1890.

Majesté, nous saluons en vous et en Votre époux les excellents cousins de notre Famille régnante et les Souverains d'un peuple vaillant auquel nous lient d'inébranlables liens d'amitié.

Majestéit, Altesses Royales,  
Excellenzen, Dir Dammen an Dir Hären,

E Joerhonnert kann äis als eng kuurz Zäit virkommen, wa mir ët am Kontext vun deer europäescher oder deer ganzer Geschicht vun der Menschheet kucken. E Joerhonnert vun eiser National-Dynastie ower gesi mir éischter als eng Period an deer d'Gefill fir eis Identitéit gebuer gin as, sech verstärkt huet an och an de kollektive Verhalt iwergang as, doduerch datt d'Persoun, déi d'Kroun vum Land gedroen huet, an och hir Famill, als Garantie fir d'Weiderliewe vun eisen Institutioune sin.

Et kann ee soen, datt déi dynastesch Tatsaach a Geschicht hiren Afloss op d'Formatioun vun aneren europäesche Staaten hiren Afloss hat; fir Lëtzebuerg kann een an deem Zesummenhank feststellen datt d'Trei fir de Souverain aus dem "Ancien Régime" verierft gin as. Vun deer neier Dynastie kann ee behaupten, datt si sech direkt mat den Intresse vum Land identifiziéiert huet; si vertritt de Grand-Duché dobausse mat Dignitéit an hält d'Flam vun der Onofhängegkeet an deene schrooste Stonne vum Joerhonnert an der Riicht. Dem Grand-Duc Adolphe säin Haus Nassau as allerspéitstens zënter dem Grand-Duc Jean en Haus Lëtzebuerg gin an huet dat méi ewéi eng Kéier klor bewisen. Nom éischte Weltkrich as ët d'Fro vun enger däitlecher Equatioun gin: Dynastie as gläich Onofhängegkeet, an domat war d'Gefor vum Annexionismus aus der Wee geschaaft, deen aus eise grouse Nopeschlänner eriwergelaut huet. De Referendum vum 28. September 1919 huet eng zolitt Majoritéit fir eis Dynastie a fir déi jonk Groussherzogin Charlotte bruecht, an domat fir Lëtzebuerg eng plebiszitierter konstitutionnell Monarchie. An deenen däischersten a schwéiersten Amenter vum Zweete Weltkrich hun eis Grande-Duchesse an Hir Famill am Exil als Symbol fir d'Iwerliewe vu Lëtzebuerg gestan.

Wat eis Dynastie de Lëtzebuenger bedeit, dat as an de leschte Joren esou klor gewisen a bewisen gin, dat ee vun engem breet-ugeluegte Geschichts-Cours ka schwätzen. Grad ewéi mir äis nach haut un déi grandios Feiere fir de Centenaire vun eiser Onofhängegkeet erënneren, wäerten och nach Generatiounen no äis de Fuedem vun eise Commémoratiouns-Feire vun 1989 an 1990 virugin a weiderspannen. Datt mir haut a mar dës grouse a sympathesch Serie vu Festlechkeete mat déser Feier fir de Centenaire vun eiser nationaler Dynastie ofschléissen, dat huet méi ewéi e Symbolcharakter; ët soll e grouse Merci un déi nobel a léif Famill sin, déi sech mat äis zesummen an eist Land, an eng Natioun eragelieft huet, deer hir Identitéit haut onverwiesselbar as.

Et gët verzielt, datt de Staatsminister Paul Eyschen 1890

zu Frankfurt, no senger Visite beim Herzog Adolphe eraus bei säin Dénger komm wir a gesot hätt: "Becker, ët as geroden!"

Majestéit, Altesses Royales, Excellenzen,

### Adresse par Monsieur Georges THORN, Président du Conseil d'Etat.

Majesté,  
Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

S'il y a une institution au Grand-Duché qui est en union avec la dynastie, c'est bien celle qui est inscrite dans notre Constitution comme Conseil d'Etat.

Au nom de mes collègues j'adresse les hommages du Conseil d'Etat à la Maison Souveraine et particulièrement aux deux présidents de Conseil d'Etat qui, par la force des choses, honorent cette séance solennelle de leur présence.

En février 1956, Majesté, Madame Votre Mère, la Reine des Pays-Bas, Vous a installée en Votre qualité d'héritière de la Couronne, comme membre du Raad van State, dont, depuis Votre avènement au trône, Vous êtes le président.

Depuis le mois de novembre 1964, Altesse Royale, Vous êtes en Votre haute qualité de Grand-Duc de Luxembourg, de par le droit régalien, Président du Conseil d'Etat luxembourgeois.

Mais les liens du Conseil d'Etat avec la dynastie ne s'arrêtent pas là. Ont été successivement membres du Conseil d'Etat

- S.A.R. Guillaume-Alexandre  
Grand-Duc Héritaire de Luxembourg de 1897 à 1902
- S.A.R. Félix, Prince de Luxembourg de 1937 à 1945 et de 1945 à 1951
- S.A.R. Jean, Grand-Duc Héritier de Luxembourg de 1951 à 1961.

Ces dates nous commandent de réitérer la gratitude de la nation à la dynastie, à Leurs Altesses Royales le Prince Félix et le Prince Jean de Luxembourg qui ont combattu dans les rangs des Alliés, Britanniques et Américains surtout, qui ont payé de leur sang notre liberté sans laquelle

### Adresse par Madame Lydie WURTH-POLFER, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Majesté,  
Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Tout comme les hommes, les pays aiment fêter et commémorer les anniversaires. Il n'est point surprenant que nos préférences nous guident tout naturellement vers les dates marquant le début d'une ère ou d'une évolution nouvelle comme la création d'un Etat, le début d'un règne, l'avènement d'une dynastie.

L'année dernière nous a permis de fêter la naissance de

Ech hun haut als ee vun de Successeure vum dichtege Staatsmann Paul Eyschen déi gouss Eier, dem Staatsminister vun deemools säi Saz ze widerhuelen an ze ennersträchen: Mat eiser Dynastie hu mir ët gutt geroden a mir sin houfreg op Si!

il n'y aurait pas de fête de la dynastie.

Une fois de plus l'histoire se répète. Et une fois de plus le cœur invite la raison à accorder notre reconnaissance à ceux qui sont de nouveau présents au combat pour la liberté de tous.

S.A.R. le Prince Félix réintègre le Conseil d'Etat en 1961 pour le quitter en 1969.

S.A.R. le Prince Charles y prend la relève jusqu'en 1977, année de sa mort.

Depuis 1980 S.A.R. Henri de Luxembourg, Grand-Duc Héritier, est membre du Conseil d'Etat qu'il marque de Sa présence assidue, physique et surtout intellectuelle.

Majesté, Altesses Royales,

Le Conseil d'Etat luxembourgeois, à l'image du Conseil d'Etat néerlandais qui lui a servi de modèle direct, s'est considéré dès son origine et peut-être en raison de son origine comme un organe de conseil et d'appui de la Maison de Nassau et de Son Gouvernement.

Mal aimé au départ, contesté puis reconnu au fil des temps, souvent critiqué mais toujours entendu, le Conseil d'Etat entend servir le pays et Votre dynastie en tant qu'institution dégagée de toute préoccupation de parti, soucieuse de son indépendance, respectueuse des dispositions constitutionnelles qui règlent et assurent les prérogatives de la Famille de Nassau dans le cadre de la puissance souveraine de la Nation.

Majesté, Altesses Royales,

Veillez avec Votre Famille Royale, accepter les vœux sincères et hommages cordiaux du Conseil d'Etat qui vont, avec ses marques de sympathie, à votre Auguste Maison.

notre Etat, et les festivités entourant les 150 ans de notre indépendance nationale nous ont permis de nous rendre compte à quel point notre communauté de destin a réussi à s'imposer dans le concert des nations.

Nous avons également gardé le souvenir de la fête populaire et de la spontanéité avec laquelle les citoyens de la Ville ont célébré, il y a tout juste une année, les 25 ans de règne de leurs Souverains.

Les festivités de cette année qui marquent le centenaire de notre dynastie viennent de la manière la plus heureuse clôturer ce cycle d'événements de portée historique.



N'est-ce pas l'identification entre une nation et sa dynastie, entre un souverain et son peuple qui au cours du siècle écoulé a contribué à forger et à façonner une bonne partie de notre identité et conscience nationale, première assise de la pérennité de notre indépendance et de notre prospérité.

Pendant toute cette période, le pays et le peuple ont partagé les joies et les peines de sa famille régnante, tout comme les souverains successifs ont participé à la vie du pays.

En tant que Bourgmestre je suis particulièrement fier de pouvoir relever que notre capitale, lieu de résidence officielle de nos Souverains, est particulièrement liée aux grands événements qui marquent la vie de notre peuple et de notre famille régnante.

Souvenons-nous de votre entrée triomphale aux côtés de votre père dans Luxembourg libéré.

Souvenons-nous de l'ovation que vos concitoyens vous ont réservée à cette occasion devant l'Hôtel de Ville et au Cercle Municipal.

Souvenons-nous également de la joie dans laquelle les Luxembourgeois ont accueilli votre mère à son retour de l'exil et des paroles émouvantes, désormais entrées dans la mémoire collective, de mon estimé prédécesseur Gaston Diderich : "Madame mir hun Iech gär", exclamation soulignant mieux que n'importe quel discours l'attachement du peuple à son Souverain.

Souvenons-nous enfin des fêtes familiales, de votre mariage, Monseigneur, Madame, des mariages de vos frères et sœurs, — de vos enfants.

Avec le recul dans le temps nous savons mesurer toute la chance que constitue pour notre pays l'avènement d'une dynastie propre à un moment crucial de notre devenir national, où de profonds changements sont venus bousculer les assises économiques et la structure sociologique de notre pays, tout comme la géographie de notre continent.

Placée au-dessus des luttes partisans, la dynastie a réussi à unir et à souder les Luxembourgeois, cimentant leur union vers l'intérieur comme vers l'extérieur.

La stabilité représentée par le Souverain intimement lié aux affaires du pays et partageant la vie de son peuple a consolidé définitivement les bases sur lesquelles est bâti notre société, notre prospérité et notre indépendance et sur lesquelles nous nous apprêtons à construire notre avenir dans une Europe de plus en plus unie et solidaire.

Majesté,

Nos deux peuples réunis par vos ancêtres ont traversé côte à côte une partie de l'Histoire.

Les relations entre votre famille et nos Souverains ainsi que les liens d'amitié entre les deux familles régnantes et qui trouvent aujourd'hui leur complément sur cet autre plan qu'est la Communauté européenne, nous permettent de continuer ensemble sur cette route vers notre destin commun. Votre présence parmi nous lors de la commémoration d'événements de portée capitale pour notre pays témoigne de la sympathie que vous apportez à notre famille régnante ainsi qu'à tous les Luxembourgeois.

Altesses Royales,

Dir verkierpert ons national Identitéit, ons Egenstännechkeet, all déi Wäerter, déi onst Land zou onser Heemecht man.

Ech schwätzen am Numm von ons alleguer, wann ech Iech villmols Merci soen, dass Dir, genee ewéi Är Viirgänger, an Zäiten vum Embroch et fäerdech bruecht hutt onsem Land durch Ärt Handelen, awer och durch déi menschlech Dimensioun an déi Dignitéit mat där Dir Ären héigen a wictegen Aufgaben un der Spëtzt vun onsem Land nokommt, déi Stabilitéit assuréiert, déi vir ons alleguerten esou eng grouss Sëcherheet bedeit.

Tout anniversaire nous amène tout naturellement à tourner notre regard à la fois vers le passé et vers l'avenir.

En tant que Luxembourgeois nous sommes heureux et reconnaissants de vivre dans un Etat démocratique, respectueux des libertés humaines et assurant le bien être matériel tout en garantissant l'épanouissement de la personne. Permettez-moi de souhaiter en ce jour bonne fortune au peuple luxembourgeois, bonne fortune à notre Grand-Duc, à notre Grande-Duchesse et bonne fortune à notre dynastie.

## **“HONNERT JOER DYNASTIE LETZEBUERG”**

### **Discours du Professeur Gilbert Trausch**

Il n'est pas facile de parler de la monarchie au 20e siècle car si ce régime a connu les faveurs de l'histoire pendant près de trois mille ans, il n'est plus tellement en vogue de nos jours. La grande majorité des Etats européens qui se sont réunis récemment à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe vivent sous un régime républicain. Dans la Communauté européenne républiques et monarchies tiennent la balance. Il y a des exemples récents de peuples qui, tels les Grecs, ont jugé utile de se séparer

de la monarchie et d'autres qui, tels les Espagnols, ont cru avantageux de la rétablir. Bref, si pour les uns la monarchie est un article dépassé, pour les autres, au contraire, elle est une valeur de la tradition qui mérite d'être sauvegardée.

Les historiens ont mis en évidence le rôle des monarchies dans la formation des nations et dans l'élaboration des identités nationales. On entend souvent l'opinion que ce

sont les rois qui ont fait la France.

Essayons, à la lumière de ces remarques, de dégager l'importance des Nassau pour notre pays.

Les Nassau sont intimement associés à la naissance du Luxembourg moderne tel qu'il est né, en théorie en 1815, en pratique en 1839. Ce sont les traités de Vienne et de Londres qui lient le nouveau grand-duché de Luxembourg à la dynastie des Orange-Nassau. En insérant dans leurs stipulations le pacte de famille conclu en 1783 par les quatre lignes nassoviennes alors existantes, ces traités ont préparé l'arrivée des Nassau-Weilbourg il y a un siècle.

L'Union personnelle que le Congrès de Vienne a établie entre le royaume des Pays-Bas et le grand-duché de Luxembourg a eu pour notre pays un grand avantage : elle l'a longtemps protégé contre l'absorption politique par une Allemagne en quête de son unité, notamment en 1866 au moment de la dissolution de la Confédération germanique et en 1870-1871 quand l'Allemagne victorieuse a annexé l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Cela n'empêche qu'il y avait au cœur de l'union personnelle un problème, celui de l'éventuelle opposition d'intérêts entre les Pays-Bas et le Luxembourg. Le roi grand-duc aurait pu dire avec Goethe : *zwei Seelen wohnen, ach, in meiner Brust*. Les Luxembourgeois ne pouvaient pas se faire beaucoup d'illusions, le plateau de la balance pencherait du côté de La Haye. Ainsi s'explique qu'en 1867 Guillaume III ait pu envisager de céder son grand-duché à la France pour éviter des complications aux Pays-Bas.

La dissolution des liens dynastiques entre le Luxembourg et les Pays-Bas est due à un caprice de la nature : les deux fils du roi grand-duc Guillaume III meurent prématurément et l'enfant né d'un deuxième mariage est une fille, Wilhelmine. Celle-ci sera un jour reine des Pays-Bas mais en vertu du pacte de famille de 1783 le trône du Luxembourg passe aux Nassau-Weilbourg, entre-temps la seule branche survivante dans les mâles de l'illustre maison de Nassau.

Cette dissolution des liens dynastiques entre les deux pays a été, à l'époque une opération fort délicate, mettant en cause de vives susceptibilités de la part de toutes les parties intéressées. De ces événements de 1890 on voudrait retenir deux caractéristiques :

1 — la rupture s'est faite en de bonnes conditions grâce à la loyauté de Guillaume III qui a su résister au chant de certaines sirènes luxembourgeoises qui voulaient proroger l'union personnelle. Le dernier roi grand-duc a préféré s'en tenir à une règle bien éprouvée : *pacta sunt servanda*, il faut honorer ses engagements.

2 — la rupture a été une bonne chose, tant pour les Pays-Bas que pour le Luxembourg. Les Pays-Bas ne risquaient plus d'être pris dans des complications internationales à cause du Luxembourg. Ainsi en 1914, avec la Grande Guerre : la neutralité des Pays-Bas est respectée alors que celle du Luxembourg est violée.

L'accession des Nassau-Weilbourg au trône grand-ducal est une étape marquante dans l'émancipation de l'Etat. Ce dernier dispose désormais d'une dynastie qui lui est propre et qui liera son sort à celui du pays. Il pourra s'affirmer sur le plan international et développer les premiers linéaments d'une politique étrangère. La Ville de Luxembourg va devenir une authentique capitale avec un palais. Les pays voisins, l'Allemagne, la France et la Belgique, puis l'Italie y envoient des représentants diplomatiques. C'est le début d'un long processus qui fera de notre Ville un carrefour international, cette capitale européenne que nous aimons tant.

La nouvelle dynastie donne de l'éclat et du relief au pays et par là même favorise la prise de conscience nationale.

Trois problèmes vont se poser aux Nassau-Weilbourg qui arrivent au Luxembourg. Un problème d'identification avec un pays qu'aucun des leurs n'avait jamais visité. Adolphe est plein de bonne volonté. Dès son arrivée il déclare devant les députés : "Dès aujourd'hui Je suis Luxembourgeois comme Vous, Messieurs, Luxembourgeois de cœur et d'âme." La nouvelle dynastie jouera le jeu du Luxembourg.

Un problème d'acclimatation, c'est-à-dire d'adaptation au milieu nouveau qu'est le Luxembourg. Il y aura quelques retards dus à des circonstances diverses : l'absence d'une résidence appropriée, l'âge avancé d'Adolphe, la maladie de son successeur, le grand-duc Guillaume.

Le troisième problème concerne la délimitation de la prérogative monarchique. En principe elle est réglée par la constitution de 1868. Les intéressés se sont alors heurtés à une difficulté classique : la différence entre la lettre et l'esprit, entre la théorie et la pratique.

Au Luxembourg on assiste depuis 1890 à un déplacement progressif du poids politique au détriment de la Couronne et au bénéfice du Président du Gouvernement. Or, pour bien comprendre les tensions qui en résultent, il convient de se rappeler que l'Europe au tournant des 19e et 20e siècles vit largement dans un cadre monarchique et que la prérogative royale est encore importante en Belgique et aux Pays-Bas.

L'ensemble de ces problèmes conduit à la crise de 1918-1919 qui est une crise générale. Elle affecte toute l'Europe centrale et orientale. Les trônes s'écroulent comme des châteaux de cartes et de vieilles dynasties tels les Habsbourg et les Wittelsbach s'effacent.

Au Luxembourg aussi le trône a chancelé. Le 9 janvier 1919, la grande-duchesse Marie-Adélaïde abdique au profit de sa sœur Charlotte.

Les trois problèmes mentionnés plus haut ont trouvé à ce moment-là une solution d'ensemble.

Le problème de l'identification. Les remous de la contestation ont amené les responsables politiques à soumettre à la volonté populaire le choix entre la monarchie et la république : Au referendum du 28 septembre 1919 le peuple

se prononce à 80 % pour la dynastie et pour la grande-duchesse Charlotte. Voilà pour la monarchie la consécration populaire, si importante au 20<sup>e</sup> siècle. Sans renier le moins du monde leurs racines les Nassau-Weilbourg se transforment en maison de Luxembourg.

Le problème de l'acclimatement. Les grandes-duchesses Marie-Adélaïde et Charlotte étaient nées sur le sol de la patrie mais n'en parlaient pas la langue. Charlotte fera de louables efforts pour l'apprendre tandis que son fils aîné, le futur grand-duc Jean l'apprendra dès son enfance. La connaissance du luxembourgeois est un lien qui lie entre eux tous les Luxembourgeois, y compris les membres de la maison grand-ducale.

Le problème de la prérogative monarchique trouvera sa solution avec la révision constitutionnelle de 1919. Le souverain se retire du domaine de la politique partisane et politicienne pour se consacrer de plus en plus à ses tâches représentatives.

Ainsi la dynastie va devenir le centre autour duquel tous les Luxembourgeois peuvent se rassembler. Le Ministre de France à Luxembourg a bien compris le mécanisme quand il dit en 1921 : "Les Luxembourgeois tiennent par-dessus tout à leur indépendance et c'est la raison pour laquelle ils restent attachés à leur Souveraine." En 1939, les Luxembourgeois célèbrent avec beaucoup d'enthousiasme le centenaire de leur indépendance. Ils tournent tout naturellement leur ferveur patriotique vers la grande-duchesse Charlotte.

Un an plus tard Charlotte doit choisir le douloureux chemin de l'exil. Elle y rencontrera Wilhelmine, la reine des Pays-Bas. D'instinct ces deux grandes souveraines de la maison de Nassau ont eu le même réflexe, le bon, celui de refuser tout compromis avec l'envahisseur.

Pendant les difficiles années de guerre les deux souveraines incarnent la légitimité de leurs pays. Des recherches récentes ont montré que pour la résistance luxembourgeoise "seule la monarchie est vécue comme garant de l'indépendance nationale".

Après la guerre l'Europe meurtrie cherche la voie de la réconciliation et de l'unité. Le petit Luxembourg assume sa part de cette entreprise exaltante et même plus que sa part. Dans l'Europe de demain, dans cette Communauté davantage intégrée, les dynasties, notamment dans les petits pays, contribueront à incarner et à consolider les identités nationales qui ne doivent pas se dissoudre dans un quelconque magma européen. La dynastie est un de ces symboles, un de ces signes qui font appel à l'imaginaire populaire dont aucun peuple ne peut se passer.

Au cours d'un siècle de présence au Luxembourg la monarchie a évidemment subi une mutation profonde. Le pouvoir d'intervention du monarque a regressé et cela est conforme aux aspirations démocratiques du peuple luxembourgeois. Par un phénomène étonnant mais somme toute logique cette perte de pouvoir politique a été compensée par un accroissement notable en prestige. Jamais depuis le Congrès de Vienne la dynastie n'a été aussi populaire

que sous le règne de la grande-duchesse Charlotte et du grand-duc Jean.

Je crois pouvoir affirmer que la population luxembourgeoise apprécie la façon dont la famille grand-ducale s'acquitte de ses fonctions.

Monseigneur, Madame, les Luxembourgeois aiment vos nombreux contacts avec la population. Ils sont sensibles à votre participation à de multiples cérémonies de toute nature, patriotiques, culturelles, religieuses, économiques et sociales. Ils voient avec plaisir le grand-duc héritier et la grande-duchesse héritière prendre une part active à la vie de la nation.

Monseigneur, les Luxembourgeois estiment beaucoup la gentillesse dont vous faites preuve dans l'exercice de vos fonctions. Ils sentent qu'elle n'est pas affectée, qu'elle vient du cœur. En tant qu'historien je puis dire qu'elle vous est innée. Elle vous vient des Nassau-Weilbourg, vous l'avez héritée de votre mère la grande-duchesse Charlotte et vous l'avez transmise à votre fils, le grand-duc héritier Henri.

L'accueil chaleureux que la population vous a réservé l'année dernière pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de votre règne est la preuve que mes affirmations sont justes et ne reposent pas sur la volonté de plaire.

Au Luxembourg d'aujourd'hui la dynastie et le peuple vivent à l'unisson et se trouvent sur une même longueur d'ondes. Cette unité doit être maintenue. C'est dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt de la dynastie. L'histoire le veut ainsi : les rois et les grands-ducs viennent et passent, les peuples restent.

La séance académique fut clôturée par la projection d'un vidéo-film sur le sujet : "Le Royaume des Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg et les Souverains : souvenirs historiques et attaches familiales".

Relevons que l'encadrement musical de la séance académique fut assuré par l'Orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Jeanpierre Faber, avec comme soliste au piano Maria Tipo. A l'issue de la séance académique, une réception fut offerte aux invités au foyer du théâtre.



### Séance solennelle extraordinaire de la Chambre des Députés

Dans la matinée du dimanche, 9 décembre 1990, à 10 heures, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Claus des Pays-Bas, de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière et du Prince Guillaume, se sont rendus à pied du Palais grand-ducal à la Chambre des Députés; ils passèrent devant un détachement d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. Devant la

Chambre des Députés, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales furent saluées par Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, et conduites vers la salle des séances.

La séance débuta par une allocution prononcée par Madame Erna Hennicot-Schoepges. Ci-après le texte de cette allocution.

#### Allocution de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés

Majesté,  
Altesse Royales,

Votre présence à la Chambre des Députés en cette journée historique nous honore et nous flatte. Elle témoigne de la pérennité des liens entre deux pays et leurs Maisons souveraines et souligne le caractère solennel de la célébration du centenaire de la dynastie luxembourgeoise à l'endroit même où celle-ci a pris son essor.

Majesté,  
Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Au-delà des attributions que lui confèrent la Constitution

et les lois de l'Etat et des relations privilégiées qu'elle entretient à ce titre avec le Chef de l'Etat, ensemble avec lequel elle exerce le pouvoir législatif, la Chambre des Députés a partagé depuis toujours les joies et les peines, les bonheurs et les deuils de la Famille souveraine. Bien avant 1890, la Chambre a été le théâtre d'événements auxquels fut associée la monarchie et, à maintes reprises, le Prince Henri des Pays-Bas, Lieutenant-Représentant du Roi-Grand-Duc, accompagné par son épouse la Princesse Amélie, a ouvert ici même la session parlementaire. Il me plaît de le souligner aujourd'hui où, une fois de plus, la première institution du pays prête son cadre à une belle page de notre histoire.

Il y a aujourd'hui 100 ans, jour pour jour, qu'Adolphe de Nassau a prêté dans cette enceinte le serment de



Souverain du Grand-Duché de Luxembourg. Il était, Monseigneur, Votre arrière-grand-père et remplaçait sur le trône du pays le Roi-Grand-Duc Guillaume III des Pays-Bas, qui, Majesté, était le Vôtre et qui venait de décéder sans laisser d'héritier mâle en ligne directe.

Adolphe de Nassau connaissait déjà le pays sur lequel la Providence l'avait appelé à régner. Sa régence lui avait été confiée à deux reprises pendant la maladie du Roi-Grand-Duc des Pays-Bas. A la suite de la guerre de 1866 il avait dû céder à la Prusse le duché de Nassau et pendant ces années d'exil, passées surtout en Autriche et en Bavière, il n'avait certainement jamais pensé qu'à l'âge de 73 ans il allait remonter sur un trône qui, au surplus, était celui d'un pays étranger.

Etait-ce un étranger qui, en gare de Luxembourg, descendait du train en compagnie de son épouse la Grande-Duchesse Adélaïde-Marie et de son fils aîné, le futur Grand-Duc Guillaume de Nassau ? Le Souverain était protestant. Il ne parlait pas la langue du pays et il était entouré par une Cour composée de dignitaires étrangers. Mais Adolphe pressentait que sa prestation de serment devant les députés luxembourgeois allait être un moment décisif dans notre histoire. En effet, il ne se contentait pas de jurer fidélité à la Constitution et aux lois du pays, il fit foi d'être vraiment des nôtres.

“Désormais je suis Luxembourgeois comme vous, Messieurs, Luxembourgeois de cœur et d'âme”, avait-il déclaré en avril 1889 quand il fut appelé à la Régence.

Et la Chambre des Députés, dans une adresse au Régent, avait écrit : “Nous constatons avec bonheur que le sort de Votre Altesse et de la Maison de Nassau est désormais lié indissolublement au sort du Grand-Duché.” Elle ne croyait pas si bien dire, alors que depuis 1890 les destins et l'histoire de la dynastie et du peuple luxembourgeois n'ont fait que se rejoindre!

Ainsi il est devenu Luxembourgeois non seulement par destination du Pacte de Famille des Nassau, mais par son choix délibéré, par sa volonté.

Après avoir surmonté d'inévitables difficultés d'adaptation, la dynastie devait trouver son assise définitive à la naissance, sur notre sol, des enfants du Grand-Duc Guillaume.

Le Grand-Duc Guillaume succéda en 1905 à son père, mais son règne fut marqué par des années de souffrance physique pendant lesquelles son épouse, la Grande-Duchesse Marie-Anne avait été appelée à la Régence. Une maladie implacable allait l'emporter en février 1912, et pendant quelques mois encore l'épouse assurait l'intérim jusqu'au 18<sup>e</sup> anniversaire de la Princesse Marie-Adélaïde.

En 1907 la Chambre des Députés approuvait une adaptation du Statut de Famille des Nassau qui ouvrait la succession aux membres féminins de la Famille grand-ducale. C'est cette loi qui allait garantir la stabilité de la dynastie et la continuité à la tête du pays.

Nous savons tous dans quelles conditions Marie-Adélaïde a porté la couronne du pays de 1912 à 1919. L'Europe fut bouleversée par les troubles de la première guerre mondiale, le Luxembourg divisé à l'intérieur sur sa conception de l'avenir. Les débats à la Chambre des Députés étaient houleux et les adversaires de la monarchie sont montés à l'assaut de la dynastie lors d'une mémorable séance dans cette salle en date du 9 janvier 1919. Les manœuvres visant à empêcher la prestation de serment de la nouvelle Grande-Duchesse ont toutefois été écrasées, par une forte majorité, le 14 janvier 1919. Suite à ce vote, les grandes puissances ont à leur tour reconnu la nouvelle Souveraine qu'attendait une tâche délicate mais tout à fait à la hauteur de sa personnalité.

Lors du référendum de septembre 1919, le peuple luxembourgeois a réellement plébiscité sa Souveraine. Confondu à ce choix de 1919 furent à la fois l'abolition du vote censitaire et l'accès des femmes au droit de vote. En outre, ces transformations institutionnelles seront complétées par la modification de l'article 32 de la Constitution qui, après la révision du 15 mai 1919, retient que “la puissance souveraine réside dans la Nation.” Le plébiscite de 1919 se voit donc entouré de réformes fondamentales qui assureront l'avenir d'une société moderne basée sur les principes de la démocratie.

La roue de l'Histoire avait tourné définitivement mais, comme l'a souligné Gilbert Trausch dans un de ses remarquables essais sur notre dynastie “il fallait encore panser les plaies et prendre un nouveau départ.”

Si le règne de la Grande-Duchesse Charlotte avait débuté dans l'ombre, il allait s'identifier pendant 45 ans, en une heureuse symbiose, avec l'histoire du pays et la vie de ses habitants. Jamais auparavant la monarchie et la personne du monarque ne se sont confondues en un si beau symbole de la patrie.

En s'abstenant rigoureusement de toute intervention dans la politique du Gouvernement, en mettant à profit son savoir-faire, son charme et sa distinction, la Grande-Duchesse Charlotte, assistée par son époux, le Prince Félix, a rendu la monarchie vraiment populaire.

Le rôle que Votre Famille, Monseigneur, a en outre joué pendant la dernière guerre, à une époque cruciale de notre histoire, sa vie exemplaire et ses qualités de cœur et d'esprit ont été à la fois les garants de la consolidation de notre indépendance et de notre liberté ainsi que du développement moral et matériel de notre patrie.

Dès son retour d'exil, la Grande-Duchesse Charlotte s'est adressée à la Chambre des Députés, le 16 avril 1945, en ces termes : “Nous nous efforcerons de réaliser pour notre pays le programme que les grands chefs de la Démocratie ont proposé à l'humanité : garantir les libertés fondamentales sans lesquelles la vie manque de dignité, assurer la sécurité de la personne et la nourriture du corps et des âmes. En dehors de ces conditions la vie serait ce qu'elle a été pour vous pendant les années d'oppression : un enfer insupportable”. Ces paroles ont esquissé un programme à long terme qui s'est vu concrétisé au cours des années

de développement et de modernisation du pays. En faisant siens les principes de démocratie et de respect des droits de l'homme, notre Maison souveraine a réussi à forger des relations de confiance, d'amour et de respect entre les Luxembourgeois et leur Chef d'Etat.

Si notre pays peut se prévaloir d'avoir élu, pour ainsi dire, sa dynastie, en 1919, cet acte a depuis été renouvelé maintes fois, certes non par un vote mais par des gestes de sympathie et d'admiration envers les membres de la Famille grand-ducale et, depuis 1964, plus particulièrement envers Vous, Monseigneur et Madame.

Depuis longtemps, notre dynastie est devenue le symbole de la stabilité et de la continuité, de l'impartialité aussi.

En se dotant il y a 100 ans d'une dynastie nationale, le Luxembourg a assuré son existence indépendante et trouvé le juste garant de son identité. Sans monarchie, il y a de fortes chances que le Luxembourg n'existât plus!

Au terme de ce 20<sup>e</sup> siècle, à l'heure de cette Europe en construction, notre pays connaît une prospérité sans pareille dans notre histoire. N'oublions toutefois pas qu'en dépit des apparences, le dénivellement social s'est accentué. Certains secteurs d'activité traditionnelle se voient menacés et n'ont plus de projets d'avenir. La richesse des uns et la pauvreté des autres laissent entrevoir le vide qui se creuse, et font sentir l'absence de chaleur humaine et le manque de compréhension. Vient s'y ajouter un regrettable régression des valeurs morales. Le programme esquissé ici même en 1945 par la Grande-Duchesse Charlotte garde dès lors toute son actualité avec l'unique différence qu'à force de trop nourrir les corps, les âmes n'ont plus faim.

Il n'est donc pas étonnant que dans Vos discours, Monseigneur, Vous ne cessiez de nous rendre attentifs aux dangers qui nous guettent et de faire appel à l'esprit de solidarité. Vous nous encouragez aussi à juste titre à tourner notre regard vers l'extérieur, vers toutes ces démocraties nouvelles qui ont besoin de nous pour construire leurs pays dans cet esprit de liberté et d'indépendance qui nous est si cher.

En face de la misère qui continue à sévir dans le monde, Vous avez compris que la dignité de la personne humaine ne se mesure pas en chiffres. Vous nous rappelez que la vraie dimension d'un peuple se mesure à sa capacité de générosité.

En 1985, à la mort de la Grande-Duchesse Charlotte, le Gouvernement a rappelé que "d'une façon exemplaire Elle a su régner sans gouverner". A Votre tour, Monseigneur, -et j'aimerais étendre ce compliment à la Reine des Pays-Bas- Vous avez donné le bon exemple et réussi à rassembler Vos sujets, en dépit de leurs divergences d'opinion. Vous avez appris de Vos Mères, ces deux augustes, inoubliables et indomptables Souveraines, qu'en fait, le pouvoir revient à se mettre au service des autres et qu'en toutes occasions, il y a lieu de maintenir!

Vous n'êtes pas seulement, Monseigneur, le Chef d'Etat,

le représentant de la volonté du peuple, mais aussi l'époux, le père et le grand-père et par là un souverain à la dimension humaine, servant, comme l'a écrit Pierre Grégoire, Président d'honneur de la Chambre des Députés, "l'esprit qui ne cesse de donner des raisons à la remise en estime de nos valeurs nationales".

C'est lui encore qui, dans un avant-propos à un livre sur l'histoire de notre Maison régnante, a soumis à notre réflexion ces belles phrases que j'aimerais vous citer en ce jour : "Le peuple se sent concentré en une Famille, une Lignée, une Personne atteignant par là le plus haut degré de la conscience nationale" avant de souligner que "Monarchiste! On l'est plus par le cœur et l'imagination que par la réflexion!".

Wéi virun 100 Joer an dësem Sall de Groußherzog Adolphe den Eed op eis Verfassung geleescht huet, hat hien drop gehalen ze betounen, datt hien sech als Lëtzebuurger géif spiren. Demools hat eis Sprooch nach keen Zougang zu der Châmber. Haut wësse mir, Monseigneur, datt d'Lëtzebuergesch een Zechen vun eiser Eenheet ass; eis Sprooch verbënnt eis iwert d'Grenzen ewech, si as d'liewegt Zeechen vun eiser Onofhängegkeet an d'Sprooch vum Härz vun eisem Vollek.

D'Lëtzebuurger hun Iech d'Trei gehal, Monseigneur, an Dir hut si nët enttäuscht.

Méi wéi jee gesi mir an eiser Dynastie de Garant vun eisen Institutiounen an d'Präsenz vun dem Ierfgroussherzog gët eis d'Gewëßheet, datt eis fir d'Zukunft nët baang brauch ze sin.

Dës Feier bedeit fir eis vill méi wéi nëmmen d'Erënnerung un den Ufank vun eisem Herrscherhaus. Si get eis d'Geléenheet iwer déi Joren nozedenken an deenen é wichtege Deel vun eiser Geschicht geschriwen guew. Et si Joeren vum Baangen ëm eis Fräiheet, awer och Joeren vum Striewen nom Wuelstand a vum Opbau vun engem neien Europa. Mir Lëtzebuurger hu gelidde fir ze bleiwen wat mer sin, mir hu geschafft fir do unzekommen, wou mer elo stin. Dir, Monseigneur, an Är Famill, huet eis begleet a schéinen an a schwéiere Stonnen. Zesumme wëlle mer op deem schéinen Dag vun haut Iech eist Vertrauen an eise Respekt erneieren.

Après l'allocation de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, Son Altesse Royale le Grand-Duc prit place à la tribune des orateurs pour prononcer l'allocation suivante :

## Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majesté,  
Altesse Royale,

Je voudrais Vous dire combien ma Famille et moi-même savons apprécier Votre présence pour la commémoration du centenaire de la Dynastie Luxembourgeoise.

Puis-je également Vous transmettre l'assurance que le peuple luxembourgeois voit dans Votre assistance à cette séance solennelle une marque de sympathie et un symbole particulier des liens d'amitié qui unissent nos Familles et nos peuples au sein d'une Europe que nous souhaitons démocratique, libre et prospère.

Madame le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Si j'ai tenu à prendre la parole au terme de cette séance solennelle c'est pour vous dire ma gratitude et mon émotion.

Les discours remarquables qui ont été prononcés hier et aujourd'hui, m'ont profondément touchés par la lucidité de leur analyse et par la chaleur de leur engagement.

J'avoue avoir été particulièrement frappé par la remarque que vous avez faite dans votre allocution d'hier Monsieur le Premier Ministre.

Vous avez déclaré que la dynastie luxembourgeoise est la seule monarchie à avoir été plébiscitée par son peuple. C'était en 1919.

Je suis convaincu que ce ralliement dans la confiance réciproque a résisté à l'épreuve du temps.

Tous les souverains qui se sont succédés à la tête de l'Etat durant les cent dernières années, ont eu à cœur de servir la nation.

Et la nation, à nos yeux, n'est pas une entité abstraite; c'est essentiellement comme on l'a si justement défini lors des cérémonies du 150<sup>e</sup> anniversaire de notre indépendance, une communauté de destin.

C'est une communauté où l'on se sent solidaire et responsable l'un de l'autre.

Cette communauté survivra, j'en suis certain, aux transformations institutionnelles que comportera la construction future de l'Europe unifiée.

En effet cette unification ne sera acceptée pleinement par les peuples européens que dans la mesure où on laisse un maximum de libertés et de pouvoirs aux niveaux régional et national.

On ne transférera à l'échelon fédéral que ceux des droits de souveraineté qui doivent être exercés au niveau européen. Il faudra envisager cette opération de transfert pour que les citoyens de la Communauté puissent continuer à

s'épanouir pleinement dans le monde de demain alors qu'ils ne seraient plus à même de le faire dans le seul cadre national.

Dans cette démarche qui doit être à la fois courageuse et prudente je m'engage au nom de ma maison à servir le peuple luxembourgeois dans le même esprit de fidélité et de continuité qui jusqu'ici a uni les Luxembourgeois et ses Souverains.

Voilà le message et l'engagement que j'ai tenu à vous renouveler, Mesdames et Messieurs les Députés en tant que représentants élus du peuple.

En faisant cela j'ai cru répondre le mieux à toutes les marques de sympathie et d'attachement qui nous ont été apportées si généreusement et si spontanément tout au long des festivités de ces deux dernières années.

Dir Dammen an Dir Hären,

Déi wonnerbar a warm Feierlechkeeten, déi eist Land fir mäi Sëlwerjubiläum um Throun vu Lëtzebuerg organiséiert huet, hun ech fir méng ganz Famill gefillt;

Dat Monument, dat d'ganz Natioun ménger Mamm am Häerz vun der Stad operéiert huet;

Déi brillant Feierlechkeete vu gëscht a vun haut sin e Bewäis, datt d'Lëtzebuenger méng Famill am Häerz droen, grad wéi mir äis selver mat eiser ganzer Population indentifizéieren.

Haut wéi virun honnert Joer sin méng Famill an Ech décidéiert dem Land ze dengen.

Lëtzebuenger, Ech si stolz äre Grand-Duc ze sin.

L'encadrement musical de la séance solennelle fut assuré par le Trio de Luxembourg: Sandrine Cantoreggi, violon, Jean Halsdorf, violoncelle et Michèle Kerschenmeyer, piano.

## Office solennel d'action en grâce

A 11 heures, un office solennel d'action en grâce fut célébré en la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque de Luxembourg. A ce service religieux assistèrent les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes, le Premier Ministre et les Membres du Gouvernement, les représentants de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, de l'Ordre judiciaire, les Chefs d'Administration, les membres du conseil communal de la ville de Luxembourg etc. A leur arrivée en la cathédrale, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière ainsi que le Prince Guillaume furent salués par Monseigneur Jean Hengen, Archevêque de Luxembourg, qui les conduisit au chœur de la cathédrale. Le programme musical de l'office solennel fut exécuté par la maîtrise de

la cathédrale, sous la direction du chanoine René Ponchelet et avec aux orgues Monsieur Carlo Hommel, organiste titulaire de la cathédrale.

Après l'office religieux en la cathédrale, un déjeuner fut offert par la municipalité de la ville de Luxembourg au Cercle municipal. A cette occasion, Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre, a accueilli à leur arrivée au Cercle municipal Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince Claus des Pays-Bas, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière ainsi que le Prince Guillaume. Dans la grande salle du Cercle municipal rénové avaient pris place les représentants de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat et de la Ville de Luxembourg.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc devant le Parlement luxembourgeois	4
La visite officielle de Monsieur Jacques Sauter, Premier Ministre, au Grand-Duc	7
La visite officielle de Monsieur Paul Schmitter, Premier Ministre, de la Belgique	8
La visite à Luxembourg de Monsieur Friedrich de Klerck, Président de la République d'Allemagne de Sud	10
Les premiers de la jeunesse luxembourgeoise	12
La jeunesse CHR à Luxembourg	17
La célébration de la Fête de l'Amendement national à Luxembourg	19
Discours de la jeunesse luxembourgeoise 1994-1995	20
Le TNA pour l'année 1994 à Luxembourg	21
Discours d'adieu de Monsieur Jacques Sauter, Premier Ministre, et de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances	26
Le 20 <sup>e</sup> anniversaire de la Sécurité sociale	28
The Role of Small Countries in the Emerging European Union	40
40 <sup>e</sup> anniversaire de la Commission européenne des Droits de l'Homme	43
Le plan directeur de l'enseignement primaire par l'AREL	44
Discours de Monsieur Pierre Lorette, ancien ministre	50
Message à l'occasion de l'anniversaire allemand	51
Message de l'Union de l'Europe au de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse	53